



RÈGLEMENT

« LES RICOCHETS DU DIABLE » 2026

Dans le cadre des animations et des manifestations à caractère familial et assurant la promotion du territoire, la CCVH propose « Les ricochets du Diable ».

« Les ricochets du Diable » est une compétition de ricochets ouverte à tous les publics, avec deux compétitions : la catégories élite (femme et homme) et intergénérationnelle.

Article 1 - Principes du Concours :

Ce concours est ouvert à toutes et tous. Le but est de lancer des galets dans l'eau et réaliser la plus grande distance après au minimum deux ricochets (rebonds) sur l'eau, avec un galet fourni par l'organisation.

Article 2 – Les épreuves :

Deux types d'épreuves sont proposées :

- **En binôme** : un enfant (entre 6 et 16 ans) et un adulte (plus de 16 ans), vont réaliser trois lancers chacun. La plus longue distance réalisée par chacun sera retenue et additionnée à celle de son binôme. Le résultat de l'addition constituera le score du binôme.
- **En solo** : Chaque participant aura droit à trois essais pour réaliser la plus longue distance. La distance la plus longue sera prise en compte. **À partir de 16 ans.**

Il faut obligatoirement que le galet réalise au minimum deux rebonds. Le nombre maximum de rebonds n'est pas comptabilisé.

Les participants devront se situer sur la zone matérialisée sur la plage pour réaliser leurs lancers.

Les lancers doivent rester dans les zones délimitées par l'organisation. Un galet sortant de la zone sera considéré nul et ne pourra pas faire l'objet d'un nouveau lancer. De même si un galet percute une bouée de délimitation.

En cas d'égalité, le deuxième meilleur lancer sera comptabilisé pour départager les participants. En cas de nouvelle égalité, le troisième lancé sera comptabilisé. Si l'égalité persiste, les participants relanceront un galet chacun jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

Article 4 – Arbitrage et mesures

Des bouées seront disposées dans le périmètre de lancer et permettront la mesure des différents essais. Les mesures seront comptabilisées en nombre de bouées franchies. Pour franchir une bouée, un galet doit arriver à son niveau et la franchir. S'il arrête sa course entre deux bouées, c'est la bouée précédente qui fait office de résultat du lancer.

Les arbitres seront juges et seuls juges du nombre de bouées validées pour chaque lancer. Toute contestation d'une décision d'un juge pourra être un motif d'exclusion de la compétition, le but étant de garder un esprit sportif et positif pour l'évènement.

Article 3 – Le classement, récompenses :

Le classement se fera dans les deux catégories :

- **Pour les binômes** : les trois premiers seront récompensés. C'est la paire (adulte/enfant) qui aura réalisé la plus grande distance qui sera récompensée.
- **Pour les solos** : les trois premiers seront récompensés. C'est la personne qui aura réalisé le plus long lancé qui sera vainqueur.

Il n'y a pas de catégorie d'âge. Un podium masculin et un autre féminin seront récompensés pour la catégorie élite.

L'organisation se réserve le droit de primer plus de participants en fonction des lots à sa disposition.

Article 4 – Disqualifications

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un concurrent ne respectant pas le règlement et qui a un comportement non convenu (attitude non sportive, non-respect de la nature, jets de détritus).

Article 5 – Inscriptions

Sur le site internet de l'Office de Tourisme Saint Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault en amont de la compétition. Sur site au niveau de la Maison du Grand Site le jour de la compétition.